



litiges sur succession en cours

Par **debora**, le **03/11/2009** à **22:34**

Bonsoir,

Ma mère est décédée, il y a déjà 2 ans et la succession n'est toujours pas réglée.

Un gros différent nous (héritiers) oppose.

Les héritiers sont mes deux soeurs et les 2 enfants (1 mineur et 1 majeur depuis) de mon frère décédé.

Ma mère avait de son vivant pensé faire des donations à chacun de ses enfants et nous avait individuellement tenu informé.

Près d'elle vivait une de mes soeurs qui avait déjà bénéficié d'un terrain important sur lequel avec l'aide financière de ma mère a construit et meublé sa maison .

Au décès de ma mère nous n'avons pas vu d'inconvénient à ce que cette même soeur s'occupe des contacts avec le notaire déjà existant, vu que la succession est aux DOM . Nous avons donc rencontré le notaire (les 3 filles) sans ma belle soeur.

Je crois que pendant un court espace temps nous avons voulu être ensemble et conforme à la volonté de notre mère. Nous avons dit chez le notaire être d'accord sur la volonté de ma mère puisqu'il n'y avait pas de testament. Le notaire nous a demandé de faire estimer les biens. IL y avait aussi une importante somme d'argent sur des comptes que la banque nous a versé sans que le notaire n'intervienne. Après l'expertise j'ai eu la confirmation chiffrée que les biens étaient très disproportionnés , j' ai donc profité d'une réunion familiale pour formuler ma requête que ma soeur très avantagée en tienne compte et qu'éventuellement elle puisse ne pas bénéficier des liquidités.

L' autre proposition était de monter une SCI et d' avoir le même nombre de part chacun

Ma soeur n'a pas accepté invoquant la volonté de ma mère.

Mon autre soeur dit elle ne rien revendiquer puisqu'elle aurait eu suffisamment du vivant de ma mère . J' ai beaucoup espéré de l' action du notaire , qui exigerait une séparation équitable , D' un autre côté j'étais terrorisée que mon intervention puisse conduire à la vente des biens laissés par ma mère. J' ai donc tout laissé à régler par mon autre soeur . Je n' ai aucune nouvelle du notaire que je n'arrive pas à joindre et qui ne me tient au courant de rien, ma soeur non plus d'ailleurs ne m'informe pas plus. Mais je sais que pour mes enfants , pour moi et pour mon mari qui me soutient et m'aide à revendiquer mes droits, je ne peux pas laisser les choses comme cela . La maison qui me reviendrait est en mauvais état et nécessite des travaux . Comment puis je faire pour me faire entendre sans une rupture , sachant que sommes déjà assez mal. Merci de l'aide que vous pourriez me porte